

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
Un N°. » 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIEGE.

ANNONCES.

2 centimes par ligne.

ON S'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

CHEMIN DE FER.

Table with multiple columns for train routes: DE LIEGE (station d'Ans), DE BRUXELLES, D'ANVERS, DE GAND, and D'AN à BERL., DILIG., CH.-A-B., WAGG. Includes departure and arrival times.

ALLEMAGNE.—Francfort 22 septembre.

Hier notre corps législatif a voté les fonds nécessaires pour le transport en Amérique des condamnés politiques, détenus au Hardenberg.

— La GAZETTE DE HANOVRE du 20 septembre annonce, d'après une lettre de Francfort sur Mein, le 17 septembre, que la haute diète germanique a, dans sa séance du 6 de ce mois, pris la résolution suivante, au sujet de la pétition des magistrats, etc., de la ville d'Osnabruck, relative à la constitution du royaume de Hanovre, de 1835 :

« De faire connaître aux magistrats, etc., de la ville d'Osnabruck, par l'intermédiaire de leur agent, Dr Henssenberg, à Francfort, que, dans l'espèce, l'assemblée de la diète ne trouve fondé leur droit de faire des plaintes, ni sur les dispositions de l'acte de la diète germanique, ni sur celle de l'acte final. »

La diète aurait pris le même jour une semblable résolution à l'égard de pétitions de quelques communes du pays d'Osnabruck, et des magistrats, etc., de la ville de Hildesheim.

— On écrit de Palerme, 50 août :

Depuis quatre semaines des arrestations plus nombreuses que jamais ont eu lieu ici. Le comte Scipion B..., qui à peine avait reçu la clé de chambellan, a été arrêté au milieu de sa famille; on l'a transporté sur un vaisseau qui a fait voile pour Messine, ou pour Naples. On dit qu'il avait entretenu une correspondance suivie avec l'île de Malte. (M. DE FR.)

— On écrit d'Alexandrie à la GAZETTE D'AUSSBOURG, que lorsque le pacha d'Egypte a appris la conclusion du traité de commerce entre la Turquie et l'Angleterre et la France, il a exprimé la résolution de se déclarer indépendant de la Porte, malgré les menaces des consuls anglais et français.

— On écrit de Hanovre, 14 septembre :

On dit que le roi convoquera bientôt les chambres, ajournées le 29 juin dernier, sans faire d'autres modifications à la constitution de 1819, et qu'il a l'intention de proposer à cette assemblée encore une fois le projet de constitution qu'elle a déjà rejeté. On espère pouvoir vaincre maintenant la résistance de cette chambre par quelques concessions matérielles. (GAZETTE D'AUSSBOURG.)

FRANCE.—Paris, le 26 septembre.

Hier, à midi, le roi accompagné du duc de Wurtemberg portant le costume d'officier étranger avec le grand cordon de la légion d'honneur, a passé la revue dans la cour des Tuileries, des 6^e d'infanterie légère, 43^e et 64^e de ligne. Une vingtaine de soldats sont sortis des rangs et sont allés recevoir des mains de sa majesté, les uns des médailles les autres des croix, ensuite a eu lieu le défilé. Quand cette manœuvre a été terminée, tous les officiers (ce qui n'a pas lieu d'ordinaire), sont montés dans la salle des maréchaux, où ils ont reçu les compliments du roi sur la tenue des régiments qui, en effet, était magnifique.

Ces trois régiments partent demain pour la frontière de l'Est et d'autres vont les suivre.

Feuilleton.

TRIBUNAUX.

Le fait que l'on va lire offre un nouvel exemple de ces erreurs involontaires dans lesquelles la justice peut se trouver quelque-fois entraînée. Pour être rares, ces erreurs n'en sont pas moins déplorables, et leur constatation ramène douloureusement la pensée sur les réparations toujours si incomplètes que la société se borne à offrir à la malheureuse victime d'un faux jugement.

Puisse ce récit nouveau appeler encore une fois l'attention des législateurs sur ce sujet si digne de ses méditations ! Le 31 décembre 1836, Joseph Delunet, propriétaire du moulin de la Forge, canton de Yézeire, département de la Meurthe, faisait part à plusieurs personnes des menaces dont il se disait l'objet sans vouloir toutefois en désigner les auteurs, et manifestait la crainte de ne pas voir le premier jour de l'année dans laquelle on allait entrer. Le lendemain, en effet, se répand la nouvelle de la mort du meunier de la Forge. Quelques soupçons s'élevèrent bientôt, mais les membres de la famille Delunet attestent si positivement qu'il a été écrasé sous les chevaux de sa voiture chargée de sacs qu'il avait recueilli dans les villages voisins, tant de personnes avaient pu constater son état d'ivresse dans la soirée qui précéda sa mort, que ces doutes se dissipèrent peu de jours après. Quelques paroles cependant sorties de la bouche de deux femmes qui avaient enseveli Joseph Delunet, parviennent à l'autorité. Le cadavre est exhumé, et l'autopsie démontre, jusqu'à la dernière évidence, que cet homme est mort d'une blessure produite par une arme à feu. Quelques indices accusateurs s'élevèrent contre Victor Delunet, son fils, encore mineur. Il est arrêté. Peu de temps après, Dominique Val, naguère garçon meunier à la Forge, et amant, dit-on, de Thérèse Delunet, jeune fille habitant aussi cette usine, est également arrêté.

Alors Victor Delunet déclare au magistrat chargé de l'instruction de cette affaire que tout ce que sa famille et lui ont rapporté de la mort du père est contrevu, et qu'il doit à la justice la vérité entière. Il assure que le 31 décembre, la nuit était déjà arrivée sans que son père fut de retour, sa mère, inquiète, l'envoya au devant, que pour sa pro-

— Le ministre de la guerre, informé qu'il devait y avoir plusieurs duels entre les élèves des deux divisions de l'école de St-Cyr, à leur sortie de fin d'année, avait donné ordre qu'il n'y eût pas de congé; mais cet ordre a été révoqué sur la demande du commandant, M. le maréchal-de-camp Baraguay-d'Hilliers, qui a fait donner aux élèves leur parole d'honneur de ne pas se battre entre eux.

— Le duc d'Orléans n'a pas voulu seulement faire une partie de promenade, en allant inspecter les camps de St-Omer et de Lunéville. On prétend qu'il veut s'assurer par lui-même de la vérité de certains rapports qui lui ont été faits, sur l'esprit des troupes stationnées près de la frontière. A l'égard des affaires de Belgique, de vives répugnances à aider nos ennemis dans la prise des territoires et places contestés, se manifesteraient sans nul mystère; et certains auraient dit que le cas échéant, il fallait que M. Bernard donnât le commandement de l'armée de la Meuse à M. de Bourmont. On n'est pas non plus sans inquiétude sur quelques plaisanteries soldatesques au sujet de l'imbroglio suisse.

— On parlait il y a quelque temps d'une modification dans les attributions des ministères, et l'on croyait qu'il était question d'augmenter le nombre des portefeuilles. Aujourd'hui, s'il faut en croire le journal la PRESSE, c'est tout le contraire. Il s'agit de réduire le nombre des ministères afin de concentrer davantage les attributions et de rendre le cabinet homogène. On s'est convaincu qu'avec huit départements il était impossible de ne pas avoir continuellement des dissentiments dans le conseil, enfin on demande que l'on supprime plusieurs portefeuilles.

L'article de ce journal nous a paru de quelque importance parce qu'il est signé de M. Emile de Girardin et que l'on sait que le député de la Creuse est souvent chargé de très-haut d'émettre certaines idées, et de faire de ses articles des espèces de ballons d'essais. Il paraît du reste avouer ce que les autres feuilles mini-térielles nient sans cesse, savoir la désunion continuelle qui existe entre divers membres du ministère.

— Depuis quinze jours, tous les Suisses qui arrivent à Paris sont l'objet d'une surveillance spéciale de la police. Toutes leurs démarches sont épiées afin de faire connaître les motifs de leur voyage à Paris.

— Des lettres particulières de Thurgovie portent que le prince Louis a reçu depuis quelque temps plusieurs agens de la cour de Wurtemberg, pour l'engager à céder aux exigences de la France, attendu que les cours européennes paraissent toutes disposées à appuyer auprès de la diète helvétique la demande d'expulsion. Les membres de la diète ont fait également des démarches auprès de lui, afin de le décider à cette mesure qui faciliterait considérablement les négociations avec la France. Dans le cas où l'abandonnerait la Suisse il ne s'agirait plus que de décider si la Suisse pourrait s'engager à lui fermer à l'avenir son territoire. On obtiendrait difficilement cette nouvelle concession, mais on espère que M. Molé se montrerait plus accessible à un arrangement. (Correspond.)

— On lit dans la GAZETTE UNIVERSELLE suisse que M. Louis

pre s'écrit il s'arma d'un fusil à un coup dont il était possesseur; qu'arrivé à trois cents pas environ du moulin il rencontra son père monté sur un des chevaux de la voiture; que celui-ci, mécontent de le voir avec un fusil qu'il lui avait défendu de porter, lui ordonna avec hauteur de monter sur la voiture; que peu après il lui commanda d'en descendre; que lui n'obéissant pas assez vite à cette injonction, son père lui asséna quelques coups de fouet; qu'alors pour les éviter, il sauta à bas de la voiture et s'enfuit; qu'à peine avait-il fait quelques pas, il entendit le bruit de son fusil que son père cherchait à casser en frappant contre une des roues qu'au même moment l'arme fit explosion et qu'il vit son père tomber sur la neige baigné dans son sang. « A ce spectacle, dit-il, je perdis la tête; je reconduisis la voiture et les chevaux à la maison et j'avertis ma mère et ma sœur Thérèse que mon père avait été atteint au côté par un des chevaux, et qu'il était étendu sur la terre. Aussitôt ma mère, ma sœur et moi, nous emportâmes de l'eau-de-vie et de la paille que nous allumâmes pour le rechauffer, mais n'ayant pu y parvenir, nous rapportâmes mon père à la maison enveloppé dans un drap que nous avions pris avec nous, et à peine l'avions nous déposé dans sa chambre, qu'il expira.

Cette version rapprochée de certaines circonstances résultant des premières investigations, parut peu vraisemblable. On commença donc de nouvelles informations qui donnèrent un caractère de gravité aux faits déjà connus. Victor Delunet et Dominique Val furent considérés comme les auteurs du crime d'homicide volontaire sur la personne de Joseph Delunet; Marie Cadot sa veuve et Thérèse, sa fille, furent accusées de s'en être rendues les complices. Tous quatre furent appelés après plus de dix mois d'instruction, sur les bancs de la cour d'assises siégeant à Nancy.

Après douze jours entiers de débats, dans les cours desquels furent entendus plus de deux cents témoins, des débats qui offrirent tant de fois à la foule pressée dans la vaste salle des audiences de si intéressants épisodes, qui firent naître tour à tour de si terribles et de si douces émotions, le jury rapporta son verdict.

Les réponses ayant été négatives quand à la veuve Delunet et à sa fille, elles furent sur-le-champ mises en liberté.

Les réponses ayant, au contraire, été affirmatives quant à Victor Delunet et à Dominique Val, toutefois avec des modifications qui repous-

Bonaparte a déjà pris ses passeports pour se rendre en Angleterre.

— On lit dans le Droit :

On dit que la chambre des mises en accusation de la cour royale de Paris sera appelée vendredi prochain à statuer, sur les réquisitions de M. l'avocat-général Glandas, à raison de la plainte en diffamation portée par M. Gisquet contre le journal le Messager. La chambre du conseil a reconnu qu'il s'agissait de diffamation contre un dépositaire de l'autorité publique, pour des faits relatifs à ses fonctions. L'affaire sera donc, dans le cas où cette ordonnance serait confirmée, de la compétence du jury, et la preuve des faits diffamatoires pourra être faite par les prévenus. On pense que dans le cas d'un renvoi devant la cour d'assises, l'affaire serait placée dans la seconde quinzaine d'octobre.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE.)

Bayonne, 22 septembre.

Espartero, au lieu de marcher vers la Sierra de Soria, s'est rendu à Paucorbo, où il était le 16, attendant la marche que Marotto suivrait; il a détaché six de ses bataillons en Castille contre Merino.

La population et la garde nationale de Logrono ont accueilli froidement Espartero lorsqu'il est revenu du camp devant Estella. Les démonstrations auxquelles s'est livrée la garde nationale, ont été telles, que le comte de Luchana a fait arrêter 40 hommes de cette milice.

Marotto a transporté son quartier-général à Balmaceda avec deux bataillons, deux escadrons et une batterie d'artillerie.

Don Carlos s'est également rendu à Balmaceda où il était le 19.

On dit, d'après des lettres de Vera, du 21, qu'une affaire meurtrière a eu lieu à Perdou, le 19, entre Alaix et Francisco Garcia : la rencontre s'est faite sur la route de Pampelune à Puente-la-Reyna. Alaix a été forcé de s'enfermer dans cette dernière ville après avoir laissé au pouvoir des carlistes 400 prisonniers et une pièce d'artillerie.

(Correspondance particulière.)

Madrid, 19 septembre.

Le ministère a 48 jours d'épreuves difficiles à passer avant l'ouverture de la session des cortès qui vient d'être décrétée, car il faudra qu'il marche seul et sans appui. L'ordonnance de convocation a paru dans la GAZETTE de ce jour : elle aura lieu le 8 novembre prochain.

On n'a rien de nouveau à enregistrer, si ce n'est quelques faits intéressants le département de la guerre.

L'ancien ministre, général Latre, a reçu le grand cordon de Charles III.

Le ministre de la guerre actuel, général Aldama, s'est donné le grade de lieutenant-général.

Le bruit court, mais on en ignore la source, que le général Van Halen refuse le commandement de l'armée du centre.

saient l'application de la peine de mort, tous deux furent condamnés aux travaux forcés à perpétuité et à l'exposition publique.

Les condamnés se pourvurent, mais en vain, en cassation.

Peu de temps après l'arrêt, Victor Delunet, du fond de son cachot, écrivait à notre digne procureur-général, M. Fabvier, qu'il était réellement l'auteur de la mort de son père, mais qu'au moins il n'avait à se reprocher aucune préméditation; que, comme il l'avait toujours dit, ayant rencontré son père à quelque distance, et celui-ci en état complet d'ivresse, lui ayant asséna quelques coups de fouet, châtiment qu'il n'avait nullement mérité, il avait saisi le fusil dont il était porteur, et qu'abandonné du ciel il avait fait feu. « Ainsi, disait-il, en terminant, j'ai mérité ma peine et ne puis me plaindre, quant à moi, de la justice humaine, mais quant à Val il est innocent. »

Cette révélation, cette protestation si simple et si énergique tout à la fois contre l'arrêt qui venait de frapper Dominique Val, les doutes qui dans certains esprits sages, s'étaient élevés sur la culpabilité de Val; l'opinion si imposante de l'honorable M. Pierson, conseiller, qui, dans cette session avait présidé la cour, que Val pouvait être victime d'une erreur judiciaire, dirigèrent de nouveau l'attention des magistrats vers des recherches dont la connaissance avait pu échapper aux lumières de l'audience.

Ces efforts, qui attestent à un si haut point la consciencieuse indépendance, la bienveillante intégrité et du parquet et de la cour, produisirent en faveur de Val une réunion de particularités qui repoussaient loin de lui toute participation au crime commis dans la soirée du 31 décembre. Déposés depuis huit mois au ministère de la justice les pièces de cette mémorable procédure sont revenues au greffe de notre cour, accompagnées d'une lettre de M. le garde-des-sceaux annonçant que, par décision du 17 de ce mois, le roi a daigné faire à Val remise pleine et entière de la condamnation prononcée contre lui, le dispensant même de toute surveillance. Cette lettre annonce aussi que, par la même décision, le roi fait grâce à Victor Delunet de l'exposition publique.

M. le procureur-général a voulu être l'organe d'une aussi heureuse nouvelle. Il est allé annoncer à Val sa mise en liberté. Aussitôt ce malheureux a vu tomber ses fers et s'ouvrir devant lui les portes d'un cachot où depuis dix-huit mois, il a dû passer tant de moments d'angoisses et de douleurs. (Droit.)

On a distribué en profusion une proclamation annonçant que l'armée carliste va s'approcher de la capitale, que toutes les puissances adhèrent au mariage du prince des Asturies qui serait roi, épouserait la jeune reine et convoquerait les anciennes cortès.

HOLLANDE.

On écrit d'Amsterdam, 26 septembre :
Nous empruntons ce qui suit à une lettre adressée de La Haye, à une maison de commerce :

« On apprend que ces jours derniers, le gouvernement a reçu quelques avis officieux, où l'on s'exprime d'une manière très-favorable. L'Angleterre et la France, dans l'unique but d'éviter des moyens coercitifs contre la Belgique, n'ont pas voulu insister sur l'exécution entière des vingt-quatre articles.

» Quant au point capital, qui est d'insérer textuellement les 24 articles dans le traité avec la Hollande, les membres de la conférence paraissent entièrement d'accord; seulement, relativement à l'arrière de la dette, que l'on considère comme un point tout-à-fait spécial, la Hollande devra se soumettre à des sacrifices.

» On espère régler maintenant tous les points de manière que, dans l'exécution, il sera difficile d'élever de nouveaux obstacles. C'est pourquoi la conférence désire que la liquidation du syndicat ait lieu le plus promptement possible, et sous ses yeux à Londres. »

On assure que les négociations avec la Prusse, relativement à la prolongation du chemin de fer d'Amsterdam à Arnhem, vers la frontière et de là sur le territoire prussien jusqu'à Cologne ont le succès désiré. Une réunion de banquiers respectables doit s'être déclarée prête à entreprendre la construction de cette route qui promet tant d'avantages, en opposition des dispositions moins favorables que font augurer depuis quelque temps le cours des actions de chemins de fer en Allemagne. Il paraît que l'on n'attend plus que la promulgation de la loi sur les chemins de fer en Prusse.

Une maison de commerce d'Amsterdam a reçu de Batavia, sous la date du 12 mars dernier, une lettre dont voici un extrait :

« D'après ce qu'on nous apprend de bonne part, l'empereur de la Chine a l'intention de prendre des mesures énergiques contre les étrangers qui se trouvent dans la province de Canton pour affaires commerciales. Déjà les négociants anglais, français, américains, allemands et belges ont été chassés de Canton; les Hollandais ont seuls obtenu l'autorisation d'y demeurer. On attribue cette faveur à la conduite énergique du consul hollandais qui a su faire respecter son pavillon. (Handelsblad.)

— On écrit de La Haye, le 26 septembre : « Nous apprenons qu'à la prochaine ouverture des chambres on ne présentera aux États-Généraux que le budget d'une année, et que le gouvernement ne songe pas à leur soumettre de budget décennal. On assure aussi que le gouvernement est décidé à attendre le cours des événements politiques avant de présenter la partie des voies et moyens destinés à faire face au paiement de la rente à la charge de la Belgique et celles de payer des frais de guerre extraordinaires. Ces propositions n'auraient lieu, par conséquent, qu'au commencement de l'année prochaine. » (Handelsblad.)

BELGIQUE — Bruxelles, le 27 septembre.

Le temps qui pendant les dernières six semaines écoulées avait continuellement été pluvieux, s'est décidément remis au beau pour sourire aux fêtes de septembre. Les courses de mardi en particulier ont été favorisées par un ciel sans nuages. Aussi dès midi une foule considérable s'était rendue dans les vastes plaines de Mon-Plaisir. Les tribunes étaient remplies de dames élégantes; une grande partie des membres du corps diplomatique, parmi lesquels on remarquait le nonce du pape, était également venue assister aux courses.

LL. MM. le roi et la reine et le petit prince royal sont arrivés vers trois heures et sont repartis suivis d'un brillant état-major, après avoir assisté à deux épreuves.

— L'ascension du ballon de M. Margat s'est faite hier à trois heures avec un plein succès; l'aéronaute était dans la nacelle, et, en montant, saluait d'un drapeau qu'il tenait à la main, l'immense population sur laquelle il planait. Le ballon a d'abord pris sa direction vers le sud, mais à une certaine hauteur, on l'a vu pour ainsi dire virer de bord et filer au nord-ouest; il était alors au-dessus des nuages, car il en était quelquefois offusqué, et semblait marcher contre le vent. Un quart d'heure après son départ, il était à perte de vue sur un ciel serein.

L'intrepide aéronaute est descendu dans la commune de Lizele, arrondissement de Malines, province d'Anvers, à six lieues de Bruxelles, 45 minutes après le départ.

— Ce matin à l'appel de la cause de MM. Hauman et Julien Vinchent, associés solidaires en tout contre notre imprimeur, M. Blanpain, leur avoué, a demandé une remise, motivée sur l'absence de M. Stevens, avocat, qui, à son départ, a dit M. Blanpain, croyait être de retour pour plaider cette affaire dont mes clients ont réclamé l'urgence.

M. Defresne, notre avocat, a déclaré qu'il était prêt à plaider; il a témoigné son étonnement de voir des hommes qui disent avoir besoin de relever leur honneur et leur crédit, reculer devant une solution immédiate. Il a ajouté : par déférence pour un confrère, je consens à la remise demandée, non à quelques jours, puisque les motifs d'urgence sont révoqués; mais après les vacances, parce que je ne puis être obligé de les passer ici. M. Defresne était assisté de M. Uart, notre avoué.

Le tribunal a renvoyé l'affaire après vacance. (COMMERCÉ BELGE.)

Bruxelles, le 27 septembre (3 heures). — Peu d'affaires, cours faibles par continuation; il y a de la demande pour deux ou trois valeurs industrielles. Fonds de l'État : dette active 2 1/2 p. c. 54 1/2, 5 p. c. 101 3/4, 4 p. c. 91 5/8, 3 p. c. 75 3/4 P. Société Générale titres en nom

fl. 828 P., certificats au porteur émission de Paris 1750; Société de Mutualité 1166 25 (116 5/8) et A.; Société Civile 1500 (150); Banque de Belgique 1402 50 (140); Actions-Réunies 1000 (100); Canal de la Sambre à l'Oise 1110 (111); Sarslongchamps 1900 (190) A.; Société Nationale 1260 (126) P.; Bois des Hamandes 95 1/2 (467 50) et A.; Chemin de fer Sambre et Meuse 86 1/2 (452 50) A.; Cologne 965 P.
L'actif espagnol sans donner lieu à beaucoup de transactions était bien tenu, coté 17 5/4 A. 7/8 P., il ferme 17 15/16 cours.
Anvers, deux heures 5/4. — Par voie télégraphique. Ardoin 17 7/8 A. au comptant; P. à demain, sans affaires.

LIÈGE, LE 28 SEPTEMBRE.

On vient de terminer une opération très-utile. Depuis la rue du Pont d'Avroy jusqu'au rivage de Saint-Jacques, on a égalisé le terrain et étendu des couches de cendres et de gravier, qui maintenant permettent au moins de traverser la terre-plein de cette partie du quai d'Avroy, sans qu'on soit exposé, par un temps de pluie, à s'enfoncer dans la boue jusqu'au dessus de la cheville. On vient également de faire enlever les bois qui étaient déposés, sur le quai, au-delà des Augustins, et qui devaient servir à la construction de ce malheureux quai de halage dont on n'entend plus parler. Les habitants n'iront donc plus jeter leurs immondices entre les carrés vides que formaient ces poutres traversalement posées, et les passans ne risqueront plus, le soir, de trébucher contre ces obstacles qui barraient le chemin et pouvaient occasionner des chutes dangereuses.

On continuera probablement les réparations du quai, dont les accotemens sont si dégradés, en faisant charrier et étendre du gravier depuis le rivage de St-Jacques jusqu'à la chapelle du Paradis. Le sol se creuse de plus en plus; des enfoncemens se forment partout. Si l'on attendait, pour exécuter les améliorations que cet état réclame, que l'hiver fut passé, il se pourrait bien que les grandes pluies et les débordemens de la Meuse exerçassent des ravages tels qu'il faudrait de fortes sommes et beaucoup de tems, pour réparer les dégâts.

Il n'existe point, dans l'intérieur de la ville de Liège, de promenade pour les cavaliers. Les piétons ont le quai de la Sauvenière et le quai d'Avroy. Mais il est défendu, pour d'excellens motifs, à toutes les personnes à cheval, d'y circuler; du moins sont-elles obligées de garder constamment le pavé et de laisser les accotemens libres. Aujourd'hui que le canal de la Sauvenière aura bientôt disparu, et que le quai de ce nom, ainsi que le quai d'Avroy, pourront être convenablement régularisés, ne conviendrait-il pas de songer à établir, comme cela existe dans toutes les grandes villes, une promenade particulièrement destinée aux cavaliers, et d'y affecter une partie de ces quais qui pourraient se diviser, sur presque toute leur étendue, en trois chemins égaux? Les boulevards de la capitale serviraient de modèle. Liège gagnerait beaucoup à cet embellissement qui serait pour plusieurs personnes un motif, ne fut-ce même qu'un prétexte, de tenir des chevaux, et qui s'en passent aujourd'hui parce qu'il n'y a pas en ville de lieu approprié aux promeneurs à cheval. Mais avant qu'un semblable projet puisse être exécuté, il faut nécessairement qu'on achève de combler le canal de la Sauvenière, qui étend toujours ses eaux fétides et stagnantes au milieu du plus beau quartier de la ville. On a si souvent déjà réclamé la fermeture de cet égout. Mais le conseil municipal semble n'avoir fait aucune attention aux plaintes qui se sont élevées à cet égard, et qui cependant méritaient d'autant plus d'être prises en considération que la salubrité de la ville est intéressée à ce changement. Il lui serait bien facile pourtant de satisfaire aux vœux du public. Il n'y a qu'à ordonner à toutes les personnes, occupées à construire ou à démolir des maisons, à toutes celles qui font exécuter quelques travaux de terrassement ou de déblayage, d'y faire transporter les débris et la terre dont elles ne sauraient plus faire aucun usage. C'est ce qu'on a fait pour les parties du canal qui sont déjà comblées. Aussi en moins de quelques mois était-on parvenu à établir une belle et large promenade là où, quelques temps auparavant, croupissait une eau sale et bourbeuse, chargée de toutes les immondices du quartier du midi. Il est donc grandement à désirer qu'on poursuive ce travail. La saison y est maintenant très-favorable. Les chaleurs sont passées, l'automne est là, et le tems qui reste à la disposition de l'autorité, est assez long pour qu'elle puisse espérer avoir achevé tout, au commencement du printemps prochain.

La garnison prussienne de Luxembourg s'exerce en ce moment aux grandes manœuvres; elle bivouaquait, ces jours derniers, dans la commune de Sandweiler. Dimanche, 23, un habitant de cette commune sortit de chez lui au point du jour pour aller à l'affût. Ayant tiré un coup de fusil sur le gibier, des sentinelles prussiennes qui se trouvaient dans le voisinage, s'imaginèrent sans doute que le coup avait été lâché sur elles. Notre homme fut arrêté, emmené à Luxembourg, et l'on assure qu'il eut à essuyer de mauvais traitemens en route. Mais les autorités de la forteresse ne tardèrent pas à reconnaître, d'après ses explications et les renseignemens qu'elles se firent donner, qu'il avait été victime d'une erreur; car dès le lendemain il fut relâché et put regagner paisiblement sa demeure.

Ce que des journaux ont raconté d'un prétendu prochain mariage de M. de Bériot avec M^{lle} Pauline Garcia est tout-à-fait dénué de fondement. Ces deux artistes sont en ce moment à Bruxelles; mais ils comptent se rendre sous peu de jours à Paris où M^{lle} Pauline restera peut-être avec un engagement au théâtre italien, ou bien elle poursuivra sa route pour l'Italie. M. de Bériot de son côté se propose de visiter les contrées méridionales de la France, d'où il reviendra à Bruxelles, puis repartira pour Munich et Vienne et ira de là en Russie. C'est un voyage de six mois au moins.

— M. le ministre des travaux publics s'était proposé de se rendre à Liège pour y prendre entr'autres choses connaissance du projet de redressement de la Meuse, et de là à Aix-la-Chapelle pour y voir les travaux du chemin de fer prussien. Ayant reçu la nouvelle que l'un de ses frères est gravement malade, il vient de partir directement pour Arlon

d'où il se rendra en Prusse. Il sera absent jusque vers le dix du mois d'octobre.

L'INDÉPENDANT et l'OBSERVATEUR ne sont pas arrivés aujourd'hui. Ces feuilles nous parviennent avec beaucoup d'irrégularité.

— La GAZETTE POLITIQUE de Munich donne une traduction de l'allocution prononcée par S. S. à l'occasion de l'investiture de MMgrs. Fieschi et Sterkx. Cette pièce qui occupe quatre colonnes se résume dans les passages suivans :

« Très-vénérés frères! Il est dans les décrets de Dieu, qui conduit tout avec prévoyance, qu'il permet que son église essuie des malheurs, mais se console en même temps dans ses douleurs et mêle à des événemens malheureux quelques-uns moins désolans.

» Vous savez quels changemens les armes victorieuses des Français ont opérés en Afrique. Saisissant une occasion favorable et condescendant au désir pieux de notre fils le plus cher en Jésus-Christ, Louis-Philippe, roi des Français, nous nous sommes empressés d'y faire revivre les principes de la religion. Mais notre cœur est encore navré d'un sentiment bien pénible à la vue de la malheureuse situation de l'église catholique en Prusse.

S. S. termine en rappelant tous les faits qui se sont passés dans les archevêchés de Cologne et de Posen et s'afflige des empiétemens du pouvoir temporel sur le pouvoir spirituel. Il ne parle pas de la Belgique comme on l'avait dit.

— Nous lisons dans l'Écho de l'Orient, journal de Smyrne, du 8 septembre :

« Le 1^{er} de ce mois, à midi, le brick néerlandais *Hendrica Elisabeth*, capitaine A. Riedyk, provenant de Trieste, et se trouvant au calme, au N.-O. de l'île Scio, fut hélé par un bateau mistik à rames, monté en apparence par deux hommes, qui lui demandèrent de l'eau. Dès qu'il eut accosté le navire, dix brigands, tous habillés à la grecque, armés jusqu'aux dents et cachés jusqu'alors, montèrent tout à coup, et firent feu sur l'équipage néerlandais, qui eut trois hommes blessés. Une fois maîtres du navire, tout ce qui se trouvait à bord devint l'objet du plus affreux pillage. Ils emportèrent la cargaison, consistant en sucre en pain et en carottes de tabac, ainsi que tout ce qui était à leur convenance, qu'ils chargèrent sur leur mistik et partie sur l'une des chaloupes du navire.

» Cela fait, ils garrottèrent le capitaine qu'ils jetèrent violemment dans la chambre, ainsi que l'équipage qu'ils lièrent à fond de cale. Ils clouèrent les écrouilles, et pratiquèrent plusieurs trous au navire pour le faire couler. Ayant attendu qu'il se remplît d'eau, ils le quittèrent dans la nuit, certains que leur but était rempli. Le capitaine Riedyk, qui avait pu observer toute cette manœuvre malgré l'état déplorable où il se trouvait, monta sur le pont et s'informa des siens, s'ils étaient encore en vie et s'il leur restait quelque chance de salut. Après des efforts inouïs, et malgré huit pieds d'eau dans la cale, ces infortunés trouvèrent moyen de se dégager de leurs liens et de rejoindre le capitaine sur le pont, qui, alors seulement, fut delié à son tour.

» Après de vains efforts pour sauver le navire, ils se jetèrent tous dans la grande embarcation, et faisant route pour Smyrne, ils virent couler l'*Hendrica-Elisabeth*, vers le nord de Scio, à deux lieues de terre. Le capitaine Riedyk et son équipage arrivèrent à Smyrne, le 3 courant à sept heures du matin, où ils reçurent toute l'assistance et tous les secours nécessaires en pareil cas.

» M. le consul-général des Pays-Bas s'empressa de faire des démarches auprès de l'amiral Gallois et de M. le commandeur Bandiera, arrivés sur rade, et d'expédier immédiatement le chancelier du consulat à S. A. le capitain-pacha qui se trouve encore à Ourlac avec sa flotte pour lui notifier ce sinistre événement, et réclamer son assistance. Le même jour, le brick français le *BORGAINVILLE*, et le brick autrichien le *MOUREUCULI* firent voile pour les parages d'Ip-sara, où l'on sait que les pirates ont abordé. De son côté, S. A. le capitain-pacha envoya une de ses frégates dans cette île, pour tâcher d'y découvrir les pirates qui pourraient bien y être surpris, et qui croient qu'il n'est pas resté de trace de leur crime. »

DISSECTION DE LA HOUILLE.

Le *Courrier de la Meuse* contient, sous ce titre, un long article dans lequel, après avoir rappelé l'intérêt que présentent les découvertes qui se font dans l'histoire naturelle de cette substance, à peu près principale d'un grand nombre d'industries, il retrace les trois opinions qui avaient partagé le monde savant sur l'origine première de la houille : les uns ayant prétendu que c'était une substance purement minérale, les autres qu'elle provenait de matières animales soit seules, soit mélangées avec de restes de plantes, enfin les derniers croyant qu'elle devait uniquement sa naissance à des végétaux enfouis.

» Quoique les progrès de la science, dit le *Courrier de la Meuse*, aient depuis assez longtemps fait disparaître tous les doutes sur l'origine végétale de la houille, on n'était pas précisément d'accord sur la manière dont il fallait concevoir sa formation. On admettait généralement qu'un grand nombre de débris de végétaux avaient été charriés par de grandes eaux et accumulés en tas énormes où la fermentation s'était emparée des élémens. On croyait, par exemple, que toutes les plantes avaient perdu leurs formes, et pour expliquer ce fait, on faisait jouer un grand rôle à la pression des couches supérieures, formées après les autres et pesant de tout leur poids incalculable sur ces agglomérations de plantes délicates. On ne remarquait pas dans ces mêmes couches si comprimées et soumises à ces énormes poids se trouvaient souvent des empreintes végétales de la plus belle conservation et de la plus grande finesse. Le microscope et le procédé de M. Sanderson n'étaient pas encore venus révéler ce fait important, que dans les houilles tous les tissus primitifs sont religieusement conservés comme pour notre plus grande instruction.

Ce procédé est appelé à dévoiler toute la formation des houilles. Par la meule du lapidaire et à l'aide d'instrumens tranchans des plus acérés, on réduit la houille à des tranches

INSTITUT D'ÉDUCATION,

ÉTABLI À LIÈGE, PLACE DERRIÈRE SAINT-PAUL, N° 515. SOUS LA DIRECTION DE

M. J. F. FRENAY.

L'instruction donnée dans cet établissement a pour but de préparer les élèves aux études universitaires, et de les former à l'industrie et à la science commerciale dans toute son étendue.

LES COURS RECOMMENCERONT LE 5 OCTOBRE, immédiatement après la messe du St. Esprit, qui sera célébrée à huit heures, à l'église primaire de St. Jacques.

INSTITUT DES D'elles. DURANT.

LES TRAVAUX SCOLAIRES RECOMMENCERONT LE 6 OCTOBRE.

Un cours élémentaire destiné aux très-jeunes enfants, et qui comprendra la lecture, l'écriture, le calcul de tête et de chiffres d'après Pestalozzi, ne commencera que le 15 octobre. Ce cours ne nécessite que trois mois et coûte 10 frs. une fois payés. NOTA. Les élèves qui ne seront pas parvenus aux résultats dans l'espace de trois mois seront continués sans nouveaux frais de la part des parents.

Pour plus amples informations, s'adresser rue de l'Université, n° 18. 1542

TERRES A LOUER.

L'ADJUDICATION d'une partie DES TERRES de la ferme de Lantin n'ayant pas été approuvée, la commission des hospices de Liège informe le public, que JEUDI 25 OCTOBRE 1858, à 9 heures du matin, il sera procédé de nouveau, au local de ses séances, rue Féronstrée,

A LA LOCATION DESDITES TERRES, EN 15 LOTS.

S'adresser, pour connaître les conditions, au bureau du receveur desdits hospices. 154

CHANGEMENT DE DOMICILE.

POURBAIX, CHIRURGIEN-DENTISTE,

QUAI DE LA SAUVENIÈRE, N° 48,

Reçoit tous les jours depuis 8 heures du matin jusqu'à 3.

MONT DE PIÉTÉ DE LIÈGE,

QUAI DE LA BATTE, N° 112.

Mercredi, Jeudi, Vendredi, 3, 4 et 5 OCTOBRE, à 2 heures de relevée,

VENTE DES GAGES SURANNÉS.

Félix JEHOTTE. 1552

A LOUER, à un cultivateur, pour entrer en jouissance le 1^{er} mars prochain,

une bonne maison

avec deux caves, puits, grange, étable, et deux bonniers deux verges grandes de pré et jardin potager, située à Cointe, commune d'Ougrée.

S'adresser rue St.-Severin, n° 74.—53.

VILLE DE MONS.

VENTE DE LIVRES,

Provenant de la bibliothèque de M. H. DELMOTTE, en son vivant bibliothécaire de la ville de Mons et archiviste du Hainaut.

Le LUNDI 22 OCTOBRE 1858, à deux heures de relevée, et jours suivants,

IL SERA PROCÉDÉ

Par le ministère du notaire BAUDELET, à la résidence de Mons,

A LA VENTE PUBLIQUE

Belle Bibliothèque

de feu M. H. DELMOTTE,

Consistant en ouvrages rares et précieux de bibliographie, d'histoire, belles lettres, etc., et de plusieurs tableaux, dessins et plans.

La belle collection de portraits de M. DELMOTTE, comprenant environ 15,000 portraits tant anciens que moderne, est également à vendre.

Les amateurs pourront en prendre inspection pendant la vente de la bibliothèque.

La vente aura lieu sous la direction de M. LEROUX, libraire, à l'hôtel-de-ville de Mons, salle St.-Georges.

Le catalogue se vend chez Em. HUYAIS, chez LEROUX, à Mons, et chez les principaux libraires du royaume, 1 fr. 1553

MALADIES DES VOIES URINAIRES

CATARRE CHRONIQUE DE LA VESSIE, COMPTE-RENDU DU DISPENSAIRE.

Chez G. Baillière, rue École de Médecine, 11. Au Dispensaire, Cour des Fontaines, 7.

COURS

DE

LANGUE ALLEMANDE.

A partir du 15 octobre prochain, M. Frédéric SCHIFFERS reprendra son cours semestriel de langue allemande.

Les leçons se donnent tous les jours, pendant deux heures, à régler entre les élèves inscrits.

La rétribution est de 10 francs par mois.

On peut se faire inscrire chez le professeur, rue Neuve, derrière le Palais, n° 80.

VENTE

D'UNE

PROPRIÉTÉ,

SISE A AUBIN-NEUFCHATEAU.

LE MERCREDI 3 OCTOBRE 1858, à 10 heures du matin,

Chez le sieur L. FABRY, à Warsage, à la requête des enfants Gilles CLOES, de Neufchâteau,

IL SERA VENDU PUBLIQUEMENT

UNE MAISON.

Cour, étable, écuries, grange, jardin et dépendances, avec 7 hectares 14 ares 5 centiares de prés, prairies et terres labourables; le tout situé à Neufchâteau.

S'adresser en l'étude du notaire FLECHET, à Warsage, pour connaître les conditions. 1525

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

MINES.

DEMANDE EN CONCESSION SOUS LES COMMUNES DE BEYNE ET CHÉNÉE.

Publications nouvelles en exécution de l'article 13 de la loi du 2 mai 1837.

Le ministre des travaux publics,

Vu les lois des 21 avril 1810 et 2 mai 1837 et l'arrêté royal du 22 juin 1837;

Vu la demande en extension de concession de mines de houille sous les communes de Beyne et Chénée, formée le 25 mars 1850, par la société charbonnière du Trou-Souris; Considérant que cette demande tombe sous l'application de l'art. 13 de la loi du 2 mai 1837,

Arrête:

Art. 1^{er}. Ladite demande et le présent arrêté seront publiés dans le *Moniteur*, par trois insertions consécutives, faites de quinze en quinze jours.

Art. 2. Cette demande et le présent arrêté seront en outre publiés par trois insertions consécutives de quinzaine en quinzaine, dans un des journaux de la province de Liège, et affichés pendant trois dimanches consécutifs, de quinzaine en quinzaine, dans le chef-lieu de la province, dans celui de l'arrondissement judiciaire ou la mine est située, et dans toutes les communes sur lesquelles elle s'étend.

La députation du conseil provincial de Liège est chargée de pourvoir à l'exécution de l'art. 2 ci-dessus.

Bruxelles, le 24 juillet 1858.

NOTHOMB.

SUIT LA DEMANDE

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 27 mars 1850, sous le n° 1552 du répertoire particulier, le sieur Deflandre et compagnie, concessionnaires de la mine dite Trou-Souris, à Grivegnée, ont formé une demande en extension de concession de mines de houille, gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de 60 bonniers et 5 perches carrés, dépendant des communes de Beyne et Chénée, et dont la délimitation a été indiquée par les demandeurs ainsi qu'il suit:

Au nord-ouest, en partant du point A, à l'angle sud-ouest du château de Gaillardmont, situé au chemin de Chénée au Bois-de-Breux; suivant ce dernier chemin, vers nord-est, jusqu'à son débouché à la grand'route de Liège à Aix-la-Chapelle, point B;

Au nord-est, suivant ladite grand'route, vers l'est, jusqu'à la maison de la veuve Jacquemin (Gilles), au chemin de Neufcour et de la chaussée à Monsée, point C;

Au sud-est de ce point, par une ligne droite longue de 450 aunes, formant avec le nord magnétique un angle, vers sud, de 75 degrés, se terminant à un enfourchement formé par le ruisseau du fond de Neufcour; point D; de ce point, suivant ledit ruisseau, vers-ouest, jusqu'à l'angle nord de la prairie du sieur Laurent, située au lieu dit Présroux, point E;

Au sud-ouest, de cet angle de prairie, par une ligne droite longue de 576 aunes, formant avec le nord magnétique un angle, vers nord, de 78 degrés, se terminant au point de départ A;

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires de la surface vingt cents par bonnier métrique.

AVIS.

Il sera procédé, le 16 octobre prochain, au ministère de la guerre, à Bruxelles, à l'adjudication de la fourniture des médicaments, drogues et épicerie nécessaires à l'approvisionnement du magasin de la pharmacie centrale, à Bruxelles, pendant l'année 1859.

Le cahier des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu est déposé à la 2^{me} division des bureaux de l'administration provinciale où il pourra en être pris communication.

A Liège, le 26 septembre 1858.

Véritable Essence

CONCENTRÉE DE SALSEPAREILLE

DE BRETON, PHARMACIEN, RUE D'ARGENTEUIL, 51, A PARIS.

Une longue expérience a prouvé qu'aucun remède n'était comparable à cette ESSENCE POUR LA GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES, DES DARTRES, et généralement de toutes les maladies qui sont dues à une acréte ou à un vice du sang. Véritable sudorifique, dépuratif par excellence, elle est la seule reconnue spécifique par les premiers docteurs de Paris, pour combattre avec succès les accidents qui suivent l'usage immodéré du mercure. 4 f. Le flacon avec l'instruction. Dépôt chez M. Decamps, ph., rue de la Régence, à Liège, où se trouve aussi la Pommade du célèbre Dupuytren, contre la perte de la chevelure.

BOURSES.

PARIS, LE 26 SEPTEMBRE.

Table of stock market prices for Paris, September 26, 1858. Includes items like 'Trois p. c.', 'Quatre p. c.', 'Cinq p. c.', 'Act. de la Banque', 'Obl. la vil. de Par.', 'Emprunt belge', 'Société Générale', 'Banque de Belgiq.', 'Mutualité', 'Actions réunies', 'Différée ancienne', 'Dito nouv. s. int.', 'Dette active', 'Id. passive', 'Rente rom.', 'Rente de Naples', 'Empr. portugais', 'Migueliste'.

LONDRES, LE 25 SEPTEMBRE.

Table of stock market prices for London, September 25, 1858. Includes items like '5 p. c. consolidés', 'BELG. 1852. c.', 'HOLL. Dette active', 'PORTUG. 5 p. c.', 'Id. 3 p. c.', 'Esp. Emp. 1854.', 'Différées', 'Passives', 'RUSSIE', 'BRÉSIL', 'MEXICAINS 6 p. c.'

AMSTERDAM, LE 26 SEPTEMBRE.

Table of stock market prices for Amsterdam, September 26, 1858. Includes items like 'HOLL. Dette activ.', 'Dito 2 1/2', 'Différée', 'Billet de change', 'Obl. synd. d'am.', 'S. de C. des P.-B.', 'Russie. Hope et Co', 'Inscr. au gr. livre', 'Certific. à Amster.', 'POLOGNE. L. fl. 500', 'Prus. L. de Rd. 50', 'ESPAGNE. E. Ard.', 'Dito grd.', 'Dette diff. 1850.', 'anc.', 'passive', 'AUTR. Métall.', 'BRÉS. Obl. à Lond.'

ANVERS, LE 27 SEPTEMBRE.

Table of stock market prices for Antwerp, September 27, 1858. Includes items like 'ANVERS. Det. act.', 'Det. diff.', 'Empr. de 48 mill.', 'Id. de 50 mill.', 'HOLL. Dette activ.', 'Rente rembours.', 'AUTRICH. Métall.', 'Lots de fl. 100.', 'fl. 250.', 'fl. 500.', 'POLOG. Lots fl. 500.', 'fl. 500.', 'BRÉS. Em. L. 1854.', 'Dette passiv. 1854.', 'Différée', 'DANEMARC. E. Not.', 'Dito à L.', 'Prusse. Em. à Berl.', 'NAPLES. Cert. Fal.', 'ET. ROM. Lev. 1852.', 'Cert. à A. 1854.', 'CHANGES', 'Amsterd. C. jours.', 'Id. 2 mois.', 'Rotterdam. C. jours.', 'Id. 3 mois.', 'Paris. C. jours.', 'Id. 2 mois.', 'Londres. C. jours.', 'Id. 2 mois.', 'Francfort. C. jours.', 'Id. 3 mois.', 'Bruxelles et Gand.'

BRUXELLES, LE 27 SEPTEMBRE.

Table of stock market prices for Brussels, September 27, 1858. Includes items like 'Dette active 2 1/2', 'Emp. Rothschild.', 'Fin courant.', 'Emp. de 30 mill.', 'Id. de 57 mil.', 'Emp. de 1852 (4)', 'Act. de la Soc. G.', 'Emp. de Paris.', 'S. de Comm. de c.', 'B. de Belgique.', 'C. de S. et Oise.', 'Hauts-Fourneaux.', 'Banque Foncière.', 'Idem.', 'Flenu.', 'Hornu.', 'Selessin.', 'Soc. Nationale.', 'Levant du Flenu.', 'Ougrée.', 'Sars-Longscham.', 'Chemin de Fer.', 'Vennes.', 'St-Léonard.', 'Chatelneau.', 'Verreries.', 'Belleraves.', 'Verr. de Charl.', 'L'Espérance.', 'Brasseries.', 'Tapis.', 'Fer d'Ougrée.', 'Mutualité.', 'S. C. Bruges.', 'Monceaux.', 'Act. Réunies.', 'Borinage.', 'Houyoux.', 'Papeterie.', 'Lits de Fer.', 'Luxembourgeoise.', 'Civile.', 'Herve.', 'Ch. de Fer de Col.', 'Ch. de B., M. et B.', 'Asphalt.', 'Holl. Dette active.', 'Losrenten inscr.', 'Autriche. Métall.', 'Naples. C. Falcon.', 'Espagne. Ardoin.', 'Fin courant.', 'Prime un mois.', 'Différée de 1850.', 'Idem de 1855.', 'Passives.', 'BRÉSIL. E. de Roth.', 'Rome. E. de 1854.'

VIENNE, LE 18 SEPTEMBRE.

Métalliques 5 p. c., 100 7/8. — Actions de la Banque, —

MARCHÉ DE LIÈGE DU 27 SEPTEMBRE 1858.

Table of market prices for Liège, September 27, 1858. Includes items like 'Froment, l'hectolitre.', 'Froment nouveau.', 'Seigle, idem.', 'nouveau'.

Imprimerie de J.-B. Nossent, rue du Pot-d'Or, N° 522, à Liège.